

# INFOTEL

Société Anonyme au capital de 2.728.510 Euros  
Siège social : Le Valmy – 4/16 avenue Léon Gaumont  
75020 PARIS

317 480 135 RCS PARIS  
SIRET : 317 480 135 000 43

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 19 MAI 2021

L'Assemblée générale mixte annuelle de la société INFOTEL s'est tenue le 19 mai 2021 à 14h30 à huis clos, hors la présence physique de ses actionnaires, en raison de l'interdiction de réunion résultant du décret d'application de la loi sur l'état d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. En effet, l'ordonnance n° 2020-321 publiée le 25 mars 2020 telle que modifiée par l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 et le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021 ont adapté les règles de tenue des Assemblées générales 2021 dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 et autorisé la tenue d'Assemblées sans que les membres et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents.

L'Assemblée générale mixte, a été présidée par Bernard LAFFORET, Président-Directeur Général, en relation par visioconférence avec les membres du Conseil d'administration et les Commissaires aux comptes.

Les fonctions de scrutateurs ont été remplies par Madame Josyane MULLER et Monsieur Michel KOUTCHOUK qui ont accepté ces fonctions.

Monsieur Eric FABRETTI a été désigné comme secrétaire.

Les actionnaires, qui représentaient 78,85 % des droits de vote, présents ou représentés, ont adopté l'ensemble des résolutions proposées à l'exception de la résolution relative à la délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents au PEE, avec suppression du droit préférentiel de souscription (vingt-et-unième résolution).

L'Assemblée générale a notamment approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2020, a décidé de distribuer un dividende en numéraire d'un Euro et soixante centimes (1,60) par action payable à partir du 26 mai 2021 et de renouveler les autorisations données au Conseil de faire racheter par la société ses propres actions, de procéder à l'annulation des actions ainsi rachetées et de procéder à divers types d'augmentations de capital.